

## Recherches sociographiques



Renée B.-DANDURAND et Lise SAINT-JEAN, *Des mères sans alliance. Monoparentalité et désunions conjugales*

Marie-Thérèse Lacourse

Volume 30, Number 2, 1989

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056462ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056462ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

### ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this review

Lacourse, M.-T. (1989). Review of [Renée B.-DANDURAND et Lise SAINT-JEAN, *Des mères sans alliance. Monoparentalité et désunions conjugales*]. *Recherches sociographiques*, 30(2), 324–326. <https://doi.org/10.7202/056462ar>

Renée B.-DANDURAND et Lise SAINT-JEAN, *Des mères sans alliance. Monoparentalité et désunions conjugales*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988, 297 p.

« Mères sans alliance », quelle formule juste pour désigner *ces femmes mariées dans les années 1960 et 1970 qui ont constitué au Québec les premières générations de divorcées* ! Dandurand et Saint-Jean ont su reconnaître le fouillis conceptuel auquel donne lieu l'expression « famille monoparentale ». Traduit de l'américain (*single parent family*), elle identifie autant les ménages modifiés par le décès, l'absence, l'abandon ou la rupture volontaire d'un conjoint, que ceux placés sous la responsabilité unique ou partagée des mères ou des pères. Bien des situations familiales en somme qui révèlent un vécu social extrêmement varié. À défaut de se défaire d'une locution d'usage courant, les auteurs ont créé le concept de mères sans alliance pour circonscrire l'échantillon de leur enquête. Ce sont des mères dont les liens conjugaux ont été brisés et dont l'ex-conjoint maintient ou non des rapports avec ses enfants (filiation ou « défiliation »).

Ces désunions résultent du processus de fragilisation des dyades conjugale et paternelle amorcé sous le règne, en société industrielle, du modèle asymétrique des rôles de femme ménagère et d'homme pourvoyeur.

La structuration de la nouvelle famille monoparentale n'est donc pas une génération spontanée. Elle est certes un révélateur et un aboutissement des contradictions inhérentes au modèle de famille conjugale et biparentale établi par la société industrielle. (P. 17.)

Renforcement du couple mère/enfant avec l'essor, entre autres, de la puériculture et de la psychanalyse, et appauvrissement de la relation paternelle en conséquence de l'organisation du travail masculin hors de la sphère domestique. Mais si cette structuration des rôles aboutit à un nombre croissant de ruptures, ce sont « les changements majeurs qui prennent place dans la décennie 1960 qui en seront les éléments déclencheurs ». (P. 17.) On est amené à explorer le rapport entre l'évolution du système matrimonial et le vécu des couples dans le Québec des années 1960 à 1985. Car l'histoire conjugale des femmes, comme l'enseignait déjà Christine Delphy en 1974, n'est pas qu'une suite d'accidents mais une somme de situations évoluant selon une certaine cohérence. Les faire connaître, tel est le but de cet ouvrage.

Le corpus de l'enquête menée en 1981 et 1982 compte 23 récits biographiques de mères seules, à la suite d'un divorce ou d'une séparation, réparties à peu près également en deux générations : les aînées, de 35 à 44 ans, se sont mariées dans les années 1960, et les cadettes, de 25 à 34 ans, mariées ou en union libre dans la période de 1968 à 1976. Elles ont toutes des enfants à charge de moins de 18 ans. La génération âgée a connu un mariage religieux « pour la vie » (avant la loi du divorce), prévoyant pour elles-mêmes une destinée de mère et de ménagère, et pour leurs maris les responsabilités de chef et de soutien de famille. La génération plus jeune a engagé une union dans les années 1970, au moment où le divorce devenait une probabilité individuelle de plus en plus forte et où l'union libre prenait de l'ampleur en remplacement du mariage. Ces femmes avaient un meilleur accès à la contraception, et elles ne renonçaient pas obligatoirement au travail extérieur à la maison, tout en continuant d'assumer presque entièrement les tâches de la maison. On nous présente les témoignages selon trois étapes : la vie en couple (chap. 1), la rupture (chap. 2) et l'aménagement de la désunion, c'est-à-dire le partage des biens et des responsabilités parentales (chap. 3).

Les données quantitatives fournies par cette étude en justifient amplement la publication. Les auteurs ont su analyser finement les informations qu'elles ont recueillies : en ce sens, elles renouvellent et enrichissent les éléments de base sur le vécu des familles « monoparentales ». Le principal danger était la répétition d'un savoir communément véhiculé, balisé par les statistiques démographiques (souvent incomplètes) et les recherches sur la pauvreté de ces foyers. Au contraire, Dandurand et Saint-Jean comparent leur corpus aux paradigmes déjà élaborés sur les transformations contemporaines du modèle familial conjugal. Par exemple, le partage égalitaire ou non des tâches et des responsabilités économiques chez leurs répondantes par rapport aux résultats d'enquêtes récentes (Therrien et Coulombe-Joly sur les femmes au foyer, 1982 ; Vinet, Dufresne et Vézina sur les ouvrières mariées, 1981).

Dans l'ensemble donc, ce qui distingue les femmes de notre corpus de ce qu'ont connu les femmes de ces deux enquêtes ne réside pas tant dans le partage des tâches domestiques — qui leur est aussi souvent exclusif ou quasi exclusif chez les unes que chez les autres, tout comme le maternage — que dans le maintien des autres éléments traditionnels du rapport conjugal : peu de voix au chapitre des décisions ; peu ou pas de contrôle de l'économie domestique ; peu de possibilités d'exercer une autonomie économique ou, quand elles l'ont, elles reçoivent souvent en prime la responsabilité exclusive du pourvoi économique. (P. 100.)

De plus, l'histoire de ces mères sans alliance se dévoile aussi bien à travers les contraintes du mariage institutionnel sur leur destin personnel que par les choix des « sujets » dans la modification de leur vie et de leur environnement. Ces femmes ne sont pas que victimes des contingences des réalités socioculturelles qui les claquent, mais concurremment, agents de l'histoire, grande et petite, à laquelle elles participent. La sociologie de C. Wright Mills se trouve ici brillamment illustrée. Dépassant la simple description des faits, on situe toujours les récits individuels dans le contexte de la décennie charnière des années 1970. L'étude s'insère ainsi dans le prolongement des entrevues de Nicole Gagnon (1962) en milieu ouvrier montréalais et des monographies de Robert Sévigny (1979) sur la vie de trois familles de Montréal.

L'exercice est bien fait : rigueur dans la démarche ; démonstration toujours appuyée par des données statistiques officielles revues et corrigées (p. ex., taux réels des familles monoparentales, calculés sur le nombre de familles avec enfants plutôt que sur l'ensemble des familles) ; transcription d'éléments significatifs des témoignages. Le seul reproche qui pourrait être fait regarde la logique de présentation des entrevues : elle oblige le lecteur à un va-et-vient lassant d'un récit à l'autre dans le labyrinthe des histoires d'alliances et de brouilles.

De la trame quotidienne des désunions conjugales, les auteurs distinguent trois modèles d'interaction : le modèle de l'abandon, le modèle protectionniste et le modèle « égalitariste ». Le premier, qui caractérise plus du quart des familles, est marqué par la responsabilité maternelle exclusive et par la défiliation paternelle. L'abandon (ou la désertion) « est au divorce ce que l'union libre est au mariage : une forme non institutionnalisée de bris de mariage ». (P. 263.) Le deuxième modèle prévaut au Québec depuis la loi fédérale sur le divorce de 1968. Associées bien souvent à des *ruptures dures* et au divorce-sanction, les interactions se font dans les limites des mesures protectionnistes (alimentaires principalement) à l'endroit des mères et des enfants. C'est la formule qu'ont connue la plupart des répondantes. Le *pourvoi* de l'homme fait le plus souvent défaut et les responsabilités parentales sont très inégalement assumées. En 1981, le nouveau Code

québécois de la famille promulguait l'égalité des conjoints et, en 1985, le législateur fédéral introduisait la formule du divorce-faillite (échec du mariage). Ces changements accompagnaient l'émergence d'un nouveau modèle de type égalitariste avec garde partagée et *rupture douce*. Ce modèle minoritaire serait davantage l'apanage des jeunes couples et des femmes scolarisées.

Certaines constantes sont particulièrement significatives dans les désunions. Lorsque l'homme décide de rompre, c'est souvent pour changer d'union, alors que la femme y aboutit pour se décharger d'une relation devenue invivable ou intolérable. Les motifs traditionnels de rupture (alcoolisme et violence) sont associés au divorce-sanction qu'a connu la génération plus âgée, alors que les motifs plus modernes touchant l'incompatibilité des conjoints (sociabilité masculine, non-partage des tâches et non-accomplissement du rôle paternel) sont invoqués généralement dans le divorce-faillite que connaît la génération plus jeune.

Dandurand et Saint-Jean concluent que la « maternité sans alliance » est de moins en moins une étape transitoire dans le cycle de la vie individuelle ou familiale. Elle serait, parmi les divers modèles familiaux, celui qui s'implante de manière plus définitive dans les modes de vie contemporains. Ainsi il y aurait les familles conjugales, mais aussi des familles sans couple (monoparentalité). Alliance et filiation se dissocient et « le couple a cessé d'être considéré comme essentiel à la constitution d'une famille ». (P. 269.)

Marie-Thérèse LACOURSE

*Cégep François-Xavier-Garneau.*

---

Jo-Ann BELLWARE et Diane CHAREST, *Monoparentalité féminine et aide sociale*, Québec, Ministère de la main-d'œuvre et de la sécurité du revenu, 1987, 173 p.

Le programme d'aide sociale mis en place au Québec en 1970 intégrait plusieurs mesures déjà existantes, et notamment celle pour les mères nécessiteuses. Instaurée en 1937 pour celles « dans le besoin », la formule s'adressait aux veuves ou à celles dont le mari était psychiatrisé ; par la suite, étaient admises celles dont le mari est déserteur du foyer ou prisonnier, à la condition toutefois de satisfaire à des normes strictes de bonne conduite. Mais seront toujours exclues les autres mères seules et indigentes : celles qui sont séparées, divorcées ou célibataires. Ce n'est qu'en 1970 que la collectivité prend charge de ces situations matrimoniales et familiales. Depuis dix-sept ans, le nombre de familles monoparentales assistées a augmenté, mais moins que la monoparentalité en général. Au milieu des années 1980, la monoparentalité féminine représente encore environ 20% des bénéficiaires, proportion suffisamment importante pour en justifier une étude approfondie.

L'étude de Bellware et Charest est la deuxième d'une série conduite au Ministère de la sécurité du revenu du Québec dans le but de mieux connaître les principales clientèles de l'aide sociale (la première étude portait sur la situation des jeunes assistés). La méthode est simple : d'une clientèle donnée repérer un échantillon aussi représentatif que possible ;